

Consécration du Conseil Municipal

Décret d'Inauguration
M. le Maire, à l'heure de l'ouverture, le Dimanche 12 Avril
pour une session extraordinaire.

Objet de la séance :

1. Abattoir municipal - Petition des bouchers.
2. Droits de porcée - Normalisation au tarif.
3. Approbation d'une chambre d'adjoint à l'école publique
des garçons à Rezé. Abattoir
4. Communication diverses.

Rezé, le 5 Avril 1908.

*Le Maire,
P. Sauvestre*

Session extraordinaire du 12 Avril 1908

L'an mil neuf cent huit, le douze Avril à huit heures et demie du matin.

Le Conseil municipal de la commune de Rezé, réunément convoqué par M^e le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M^e Sauvestre Maire, pour une session extraordinaire.

Présents : M^e Sauvestre, Rambaud, Vallen, Henrion, Fouquetel, Gendron, Artaud, Roine, Lozon, Lancelot, Bourrier, Ogereau, Jarry, Vieus, Bahmaud, Patry, Balmeau, Gaubert & Pineau,
Absents : M^e Lemire & Bouillard excusé.

Conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884, il a procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, M^e Vigier ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Mém

par
Discours de M. le Maire Conseiller municipal
Après lecture du procès verbal et avant d'aborder les ques tions
à l'ordre du jour, M. le Maire adresse un Souvenir innu à la mémoire
de M^e Clougeau membre du conseil municipal décédé le 20 mars dernier,
et fait l'éloge du défunt dans les termes qui suivent : "L'approbation
unanimie du conseil." Modeste bavardier, d'une haute tristesse
de caractère et de jugement, de relations sûres et bienveillantes, homme
du devoir de la grande famille démocratique, Clougeau avait la
affection de tous les sympathies et les amitiés de ses
collègues. Aussi la mort laisse-t-elle un grand vide parmi eux!"

Il est décidé à l'unanimité qu'une lettre de condoléances
soit adressée à la famille Clougeau de la part du Conseil.

Abattoir communal. — Les bouchers de la commune ayant écrit à M^r le
Maire pour demander à être entendus au sujet du projet de
construction d'un abattoir municipal dans la commune, M^r le
Maire donne lecture de leurs lettres.

Dans une réunion de la commission des travaux publics
et sur la proposition de M^r le Maire, il avait été décidé que ces
messieurs seraient appelés à faire consultatif, à présenter leurs
observations ou désireraient en raison de leurs connaissances
spéciales dans cette question. Cette réunion contradictoire
a eu lieu le 2 avril courant sous la présidence de M^r Saiveshe.

Après un échange de vues avec la Commission des Travaux
Publics, les bouchers ont aimé l'idée de se former en société
pour la construction d'un abattoir communal. Néanmoins
ils vont, au préalable, faire dresser et soumettre à l'autorité
préfectorale les plans de leur installation actuelle et demander
l'autorisation de continuer à abattre dans leurs tueries par-
ticularis.

Mais comme il y a urgence à ce que le circulaire de Monsieur
le Préfet en date du 22 Décembre 1907 suivant la vérification
de toute viande abattue dans la commune tant dans les tueries
des bouchers que chez les particuliers visant à la consommation
soit appliquée, le plus tôt possible, le conseil, à l'unanimité
décide qu'une taxe spéciale sera perçue d'après un arrêté
que M^r le Maire voudra bien prendre à bref délai et dont le
produit sera affecté aux frais de cette vérification.

Cette taxe sera de :

- 1.50 par taureau, bœuf, vache, cheval,
- 1.60 par porc ;
- 0.50 par veau ;
- 0.30 par mouton ;
- 0.05 par agneau, chevreau.

Mémoire Musseau. — Le Conseil municipal accepte de régler le mémoire
de pavage de M^r Musseau pour la somme de 500 francs, tout

Cote 12

avec une réduction de 87 francs. - Cette somme sera prélevée sur le
redit de la voirie urbaine.

Programme des chemins à subventionner. - M^e le Maire donne lecture d'un
projet très bien étudié, présenté par M^r Bloyard agent-voyer
au sujet des chemins dont le tracé de la reconnaissance
avait fait l'objet d'une délibération antérieure du Conseil.
Après avoir pris connaissance de cette étude complétée par
des explications très judicieuses données en séance, tant sur
la part de subvention du Département et de l'Etat, que
des moyens d'exécution des travaux, le Conseil municipal
renouvelant sur la décision du 31 janvier dernier demandant l'admission
au programme des chemins vicinaux à subventionner en 1909,
par l'Etat et le Département du chemin des Trois Maulins au
Pont, décide de le reconnaître comme chemin rural et de l'autoriser
comme tel, et demande à cet effet sa reconnaissance et
son tracé ainsi que ceux du Grand-clot;

"du chemin de la Brocardière à la Crayère
et "du chemin de la Santonnière, entre la

route Salimale N° 23 et le village de la Clatterie. -

Village de la Galotière. - En réponse à la question de Messieurs Lorin
et Moreau, M^e le Maire propose au Conseil de faire nettoyer
le fossé de ce chemin en attendant l'examen de la question
sur place par la Commission des Gravats Publics.

Cette proposition est acceptée par le Conseil municipal
Pétition Agueoco, Grentemoult J. - Le Conseil accepte la proposition
de Madame Camille Agueoco de Grentemoult, relative à
la construction d'un caniveau devant la maison habillée
par M^r J. B. Lorette. - La pétitionnaire s'engageant à
payer la moitié de la dépense, l'autre restant à la charge
de la commune.

Chambre d'adjoint à l'école des garçons de Rezé. - Le Conseil
municipal approuve les plans et devis de M^r Batty, architecte
pour travaux d'une chambre d'adjoint à l'école des garçons
de Rezé. - Le devis s'élève à la somme de 152,82. f
compris les honoraires de l'architecte.

Horloge de l'église St Paul. - Le Conseil vote une somme de
80^{fr} pour réparations à l'horloge de l'église de St Paul
suivant devis la maison Pelleuri de Biffauges (Vendée) et
lettre de M^r le curé de cette paroisse.

Factures Grippay, Hémion, Marchais. - Le conseil accepte de payer
les factures ci-après relatives à des réparations à l'église de Rezé et visant à
préparer l'assassinat de Grippay pour une somme de 52,60

Hémion	it.	25,60
Marchais	it.	13,23

Le conseil approuve la vente et sur l'aff de vieux matériaux à M^e Gautherie, charron à Santes pour la somme de 23 francs.

Cotes irrécouvrables sur l'exercice 1907. Le conseil municipal approuve l'état des cotes irrécouvrables présenté par M^e le Receveur municipal pour l'exercice 1907.

Droits de voirie. Modifications au tarif. - M^e le Maire communique au Conseil le rapport de la commission des Travaux Publics établi par M^e Rigot, et relate la modification de certains articles des Droits de Voirie de manière à éviter toute erreur d'interprétation ou difficultés avec les intérêts.

N° ordre	Nature des travaux ou autorisations	Droit	Observations
7	Mur de clôture	0.95 par m ² (telle séduit pour portail ou grille)	L'art 7 du tarif présent : mur de clôture 0.40 le m ² courant
7 ^{bis}	Exhaussement de mur de clôture	Le huis ci-dessus 0.95 par m ² sera appliquée pour toute la hauteur réalisation d'un mur de clôture	Art nouveau
8	Portails proprement dits (fer ou bois)	Droit fixe 2.00	Ces 2 articles remplacent l'art 9. art. 8 - seuils et socles, pilastres pour grille au portail (0.50 le mètre courant)
8 ^{ter}	Grille au dessus d'un mur, en fer ou bois surmonté	1.50 le mètre courant	
8 ^{ter}	Brise-lames en bois ou métallique, en grillage fil de fer ou non, posés sur mur	1.15 le mètre courant	art. nouveau
10	Appuis sur fossés	0.80 le mètre courant	Remplace l'art 10 (Art 10, appuis sur fossés d'entrée charretière. - 0.80 le m ² court)
12	Enseigne commerciale	Plane. (remplacements) 0.50 (pour tout le supplément)	Remplace l'art 22... art 22 Enseigne 1 ^{er}
23	Trottoir, avec bordure en pierre de taille, sol en asphalté, cimenté, caenage ou pavé	1.50 le m ² courant	art. nouveau
24	Branchez dans le sol de la voirie publique pour conduite de gaz ou eau	0.50 le m ² courant	art. nouveau
25	Peinture de façade de bâtiment	1.40 le m ² courant (Ajouter 0.50 le m ² Bois de la Haie 0.40 le m ² Échafaudage)	art. nouveau

Nota. - Tout bâtiment construit à moins de mètres de la voirie publique sera imposable et sera soumis à l'application du tarif ci-dessous.

Le conseil municipal accepte ces modifications attendues qu'elles n'entraînent conséquence d'augmenter le tarif, mais seulement une application plus équitable.

Installation d'urinoirs dans la commune de Reze. Le conseil renvoie à la commission des Travaux Publics l'étude de l'installation d'urinoirs dont la nécessité s'impose sur plusieurs points de la commune entre autres aux abords du débarcadère de Montmaurin, de la place de St Paul, du couloir de Port-Roussseau, et au bas de la rue de l'Industrie.

Sœurs de la Maison Hospitalière de St Paul. - Demande en autorisation. - avis du Conseil M. le Maire informe le conseil que les Sœurs de la Maison Hospitalière de St Paul ont adressé une demande en autorisation à M^e le Ministre de l'Intérieur.

Le conseil donne un avis favorable à cette demande en autorisation, comme Sœurs effectivement hospitalières se consacrant à donner des soins aux pauvres & aux malades de la commune et rendant des services très appréciés de la population comme garde-malades, telle que le prouvent les pétitions couvertes d'un grand nombre de signatures.

G. Lavoie
P. J. Gauthier, Camille Ligeron, Digne
J. Gauthier, Ch. Patry
H. Gauthier, E. Faquin, L. Guérin, P. Lortz
A. Tardieu, Mme Gaucon
M. Lemoine, A. Bouchard
G. Lavoie